Le MAG Bourguisan





Dans ce numéro :

- 2 ÉDITO du Maire
- 3 "Sous l'Ogelière"
- 4 Travaux/
 Construction
- 5 Forum Habitat
 - Tri selectif
- 6/7 ZOOM
 Parc du Pilat
 - 8 Temps d'Activités Péri-éducatifs
- 9/12 Ça c'est passé à Bourg
 - 13 Économie Locale
 - 14 Élections
 Départementales
 - État civil
 - 15 Agenda
 - 16 Infos pratiques



Le lotissement communal « Sous l'Ogelière » comptera 19 lots entièrement viabilisés et prêts à construire

Le lotissement est situé route des Préaux, au lieu-dit Sous l'Ogelière, dans un secteur calme et à proximité immédiate de tous les services : écoles, commerces, équipements sportifs et culturels, zone de loisirs.

Ces 19 lots en construction libre seront desservis par deux voiries communales et raccordés aux différents réseaux : éclairage public, électricité, téléphone, assainissement collectif et gestion collective des eaux pluviales.

Une attention particulière sera portée aux espaces paysagers : murets en gabion, plantations variées telles que Millepertuis, Genévriers, Pervenches, Fusains, Rosiers couvre sol

L'ensemble des ouvrages réalisés (voirie, système de rétention d'eau, éclairage, etc...) restera la propriété de la commune qui en assurera l'entretien. L'éclairage interne au lotissement sera pourvu de lampes LED et le coût de fonctionnement et de maintenance sera à la charge de la commune.



www.bourgargental.fr

Chers Bourguisanes, Chers Bourguisans,

Je ne peux entamer ce premier édito de 2015 sans évoquer les tragiques évènements de ce début d'année, en France comme à l'étranger. L'attentat au siège de Charlie Hebdo, la prise d'otages dans un supermarché parisien, les attaques mortelles contre les forces de l'ordre, comme, plus récemment, les profanations de sépultures ou encore l'attentat de Copenhague, sonnent comme des atteintes inacceptables à nos valeurs et à nos libertés. Les fortes mobilisations citovennes aui en ont été les réponses immédiates. doivent nourrir nos réflexions quotidiennes sur la place de chacun dans la République, sur le respect que nous devons, tous, à chacun de nos concitoyens, sur la défense de nos valeurs communes, qui dépassent très largement les clivages partisans. C'est de l'unité puisée dans la diversité de ses membres que l'on mesure la grandeur d'une civilisation! Soyons donc fiers de ce que nous représentons, ensemble, face à la barbarie, et gardonsnous de tout amalgame à l'encontre de citoyens français d'une confession religieuse différente de sa propre philosophie, de sa propre croyance, ou de son athéisme. Là est la véritable traduction et le sens à donner à ce que l'on nomme "LAÏCITE".

C'est donc ensemble que nous devons avancer, et c'est ensemble que les membres de votre conseil municipal, et les services municipaux, poursuivent leur action quotidienne, à votre service.

A ce sujet, les résolutions prises en septembre dernier se traduisent un peu plus chaque jour : la maison des associations est aujourd'hui hors d'eau et hors d'air, le chantier de la piscine a commencé malgré l'épisode neigeux de janvier, les travaux du lotissement Sous-l'Ogelière viennent de débuter, en même temps que la commercialisation des 19 lots individuels, la crèche et le jardin d'enfants communautaires pointent également leur nez! Autant d'investissements qui structurent notre territoire et favorisent le maintien et l'accueil de la population, touristes comme sédentaires. Ces chantiers sont, en cette période de crise, et à notre niveau, l'opportunité de confier du travail aux entreprises, soit immédiatement, soit dans le temps : la viabilisation d'un nouveau lotissement doit, en effet, permettre la construction de maisons individuelles qui seront autant de commandes pour nos artisans. La question du logement, individuel ou collectif, l'accessibilité, et la lutte contre la précarité énergétique sont d'ailleurs au cœur des préoccupations et des enjeux importants pour notre ville. La communauté de communes y consacre d'importants moyens financiers pour accompagner locataires, et propriétaires bailleurs ou occupants. La Ville, quant à elle, et ses partenaires, organisent le 2ème Forum de l'Habitat, le 18 avril prochain. Cette nouvelle édition du Mag'Bourguisan consacre, à ces différentes questions, plusieurs articles que je vous recommande.

Au cours du 4ème trimestre 2014, et en ce début d'année 2015, plusieurs nouveaux commerçants se sont installés. IVECO BUS a également investi le bâtiment industriel du Péroux, certes temporairement, mais avec déjà 90 emplois localisés à Bourg! Retour aux sources, ou signes favorables de la reprise? Je profite de cette bonne nouvelle pour notre territoire, pour remercier l'ensemble des acteurs économiques qui, pour se développer, accordent à notre Ville, en s'y installant, leur confiance.

Bien à vous,

Stéphane HEYRAUD Maire de BOURG-ARGENTAL Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat





"Sous l'Ogeliere"

C'est parti pour les travaux qui vont se succéder pendant 6 mois!

Les travaux de terrassement et d'assainissement, la mise en place des conduites d'eau potable et les dispositifs enterrés de rétention collective des eaux pluviales démarrent.

Ensuite, ce sera au tour des réseaux secs : basse tension, éclairage public et téléphone. Tous les réseaux aériens actuels seront enfouis sous la chaussée.

Les travaux de voirie seront réalisés en fin de chantier. La chaussée de la route des Préaux sera entièrement reprise jusqu'au lotissement : terrassement et couche de fondation recouverte d'un bitume. Pour la voie interne au lotissement, les bordures et la couche de roulement seront définitivement achevées une fois les maisons construites.

LA COMMERCIALISATION DES LOTS EST OUVERTE

Vous souhaitez acquérir un de ces terrains?

Pour réserver votre parcelle, nous vous invitons à contacter la **Mairie de Bourg-Argental** au **04 77 39 61 34** ou à adresser votre demande écrite :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bourg-Argental / Place de l'Hôtel de Ville / 42220 Bourg-Argental,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@bourgargental.fr
- en la déposant directement à l'accueil de la mairie (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).



Travaux / Construction

PRÉALABLE...

Procédure pour une demande de permis de construire une maison individuelle ou une déclaration préalable de travaux.

Vous souhaitez construire une maison individuelle ou ses annexes, ou réaliser des travaux sur une construction existante, selon sa nature, son importance et sa localisation, votre projet est soumis à permis de construire ou déclaration préalable de travaux.

Vous pouvez déposer une demande :

- si vous êtes propriétaire du terrain, ou mandataire du ou des propriétaires,
- si vous avez l'autorisation du ou des propriétaires,
- si vous êtes coïndivisaire du terrain, ou son mandataire.

Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

- **Pour le permis de construire**, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.
- Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.
- Dansunsecteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, parc naturel régional du Pilat...), des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires.
- En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Délais

La demande de permis ou la déclaration préalable doivent être adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie qui délivrera un récépissé.

Ce récépissé indiquera les délais d'instruction:

- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle,
- 1 mois pour les déclarations préalables.

Dans certains cas (monument historique...), le délai d'instruction est majoré.

Attention!

Le délai de validité du permis ou décision de non opposition à déclaration préalable intervenu au plus tard le 31 décembre 2015 est porté à trois ans. Ce délai s'applique également aux autorisations en cours de validité. Ces autorisations peuvent être prorogées pour une année, sur demande du bénéficiaire, deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

Avant Après:

- **Avant de commencer les travaux**, le bénéficiaire d'un permis doit adresser une déclaration d'ouverture de chantier à la mairie.
- Lorsque les travaux sont terminés, le bénéficiaire d'un permis ou d'une décision de non opposition à déclaration préalable doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux à la mairie.

Le Portail de l'Eglise Saint André est classé monument historique. Toutes constructions et travaux dans un périmètre de 500 m sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Pour tout projet, vous pouvez demander conseil à : M^{me} Marie-Hélène FREYCHET en Mairie de Bourg-Argental / tél. 04 77 39 61 34 Ainsi qu'aux Architectes du Parc du Pilat, M^{me} Floriane REIZTER et M. Julien MARCEAU tél. 04 74 87 52 01

Ces derniers assurent en mairie des permanences mensuelles conjointes avec un conseiller en énergie d'HELIOSE.





L'objectif de cette seconde édition est de sensibiliser et d'informer les propriétaires, les futurs propriétaires qui ont un projet immobilier et les locataires sur un **habitat durable**: travaux d'isolation, de chauffage, de consommation d'eau et d'énergie, de charges locatives, d'adaptation du logement et de l'assainissement non-collectif...

Une information sur les dispositifs de financement existants, les dernières évolutions réglementaires pour les professionnels et les économies d'énergie sera proposée sous différentes formes et par différents partenaires dont le Parc du Pilat, le Pact Loire, le Conseil Général, la CCMP...

Le Forum Habitat est aussi un lieu de rencontre et d'échange avec les artisans locaux.

La Ville de Bourg-Argental s'est engagée, à son niveau, en faveur des économies d'énergie. Elle œuvre à la réduction de la vulnérabilité de son territoire et de ses habitants, conformément aux engagements municipaux avec :

- La mise en place des permanences info-énergie en partenariat avec Héliose et le Parc du Pilat qui conseillent les particuliers sur l'efficacité énergétique. Celles-ci se tiennent 1 fois par mois en Mairie.
- L'approbation du PLH (Plan local de l'Habitat) intercommunal qui définit les orientations stratégiques et les actions à mener sur la ville en matière d'habitat, de développement durable et de lutte contre la précarité énergétique.
- Des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux afin de réduire leur consommation énergétique et améliorer leur confort (changement des menuiseries extérieures, de chaudières, Gestion Technique Centralisée...).
- La gestion d'un éclairage public plus économe : lampes LED.





Tri selectif



Le vivre ensemble comprend aussi le respect des règles concernant le tri sélectif. Il a pour but de réduire notre empreinte écologique et de donner une seconde vie aux déchets que nous laissons chaque jour, selon leur nature et leur source.

Si la compétence administrative de la collecte et du traitement des ordures ménagères revient à la Communauté de Communes des Monts du Pilat, les services municipaux, eux, aménagent et entretiennent les gires de tri sélectif.

Containers verts, jaunes, à verre, à vêtements, chaussures et sacs sont répartis dans la ville pour que chacun puisse effectuer ce geste citoyen nécessaire au bien être des générations à venir.

La collecte et le traitement des divers déchets que nous produisons quotidiennement a un coût. Ne pas ou mal trier peut augmenter considérablement ce coût qui se répercuterait alors systématiquement sur les impôts directs de chaque foyer.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution, en tonnes, du traitement des divers déchets :

	2011	2012	2013
Traitement	Tonnage	Tonnage	Tonnage
Valorisation organique	1418	1502	1428
Valorisation matière	5059	5123	4565
Valorisation énergétique	1996	2065	2125
Stockage	11736	10433	10293
Autres	32	36	28

En 2012, le coût du service s'élevait à 147,75 € par tonne de déchets collectés et traités. En 2013, il passe à 151,99 € par tonne soit un coût total de 2 802 498 €, pour le secteur Velay-Pilat qui regroupe trois communautés de communes.

Zoom / Parc du Pilat

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable



Installé dans l'ancienne maison de gardien de la Maison du Parc du Pilat, le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable a bénéficié d'une réhabilitation intégrant les principes d'un éco-habitat.

Des exemples de réhabilitation écologique sont expliqués, telles que la mise en œuvre d'isolants naturels ou des installations bioclimatiques comme le mur Trombe-un chauffage solaire du bâtiment intégré derrière une fausse fenêtrre.

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable, c'est aussi une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent construire, rénover.

Il est ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en semaine. Des représentants du Centre seront présents au Forum de l'Habitat le 18 avril prochain à Bourg-Argental.

Le Comité syndical du Parc

Le label "Parc Naturel Régional" confère une mission d'expérimentation et d'initiatives de développement durable sur le territoire du Pilat.

Le Parc du Pilat est porté par un syndicat mixte qui regroupe les 47 communes du territoire. Les 4 communautés de communes dont celle des Monts du Pilat, les 17 villes portes, la région Rhône Alpes et les départements de la Loire et du Rhône.

La charte du Parc du Pilat lie l'Etat et le syndicat mixte autour de ces objectifs d'entretien, d'aménagement et de développement maitrisés du territoire du Pilat. Depuis 2013 et jusqu'en 2025, elle est en cours d'application.

Le comité syndical est composé de 80 représentants délégués. Le bureau du Parc du Pilat présidé par Michèle PEREZ, désignée par le conseil municipal de Roisey, est composé de 24 personnes.

Parmi les 7 vice-présidents, Bernard SOUTRENON, conseiller municipal, délégué de la Communauté de Communes, est en charge de l'aménagement du territoire. Michèle MONCHOVET est déléguée titulaire de la commune. Elle a été élue membre du Bureau du Parc. Stéphane MASCUNAN est délégué suppléant de la commune, au Comité Syndical. Michel CHEVALIER est membre de la commission éco-citoyenneté-culture.





40 ans du Parc du Pilat

Le week-end des 19 et 20 septembre, les festivités et curiosités en tout genre ont animé l'anniversaire des 40 ans du Parc du Pilat

Samedi 19 septembre, le baptême de la rose "Parc du Pilat" s'est déroulé à la Pépinière Paul Croix. L'animation était assurée par les dentellières de la Croisée des Fils et l'Organisme Touristique du canton de Bourg Argental avec un défilé en costumes 1900. Elus, représentants du Parc du Pilat et un public nombreux ont apprécié le rose délicat de ce nouvel emblème local.

Dimanche 20 septembre, les officiels dont M. Stéphane HEYRAUD, maire de Bourg-Argental et Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, M. Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil régional, M. Bernard BONNE, Président du Conseil général, Mme Michèle PEREZ, présidente du Parc du Pilat, ont salué les apports en termes de qualité de vie, économie et protection de l'environnement du Parc Naturel Régional.



Bernard
SOUTRENON,
conseiller municipal,
Vice-président du Parc
du Pilat, en charge de
l'aménagement du
territoire.

"Le conseil municipal du 2 février 2015 a confié au Parc du Pilat la mission d'étude liée aux contraintes de notre territoire protégé. Les résultats influeront sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, dans ses missions de protection de l'environnement et de développement du territoire, le Parc du Pilat peut assister les communes volontaires dans la prise en compte du contrat de territoire avec la Région (Corridors biologiques, Trame Verte et Bleue)."









Les Greeters du Pilat

Des habitants animés par l'envie de faire découvrir le Pilat...

La Maison du Tourisme du Pilat propose en 2015 une nouvelle manière de découvrir le Parc naturel régional du Pilat à travers l'implication de ses habitants.

Quinze habitants passionnés par leur territoire et animés par l'envie de le faire découvrir, se lancent dans l'aventure des Greeters. Chacun d'eux propose à toute personne désireuse de découvrir le Pilat d'une autre manière, de partager leurs coins secrets, leurs coups de cœurs, leurs histoires, leurs anecdotes,... Ainsi, ils accompagneront les visiteurs gratuitement pour une rencontre tout à fait personnelle à la découverte des différentes facettes du Pilat.

La Maison du Tourisme du Pilat, porteuse de ce nouveau réseau, gèrera les mises en relation entre visiteurs et Greeters, via le site Internet, www.pilat-greeters.fr.



Ça s'est passé à Bourg

Comme le public venu en nombre, les officiels ont pu faire le tour du centre-ville de Bourg- Argental où des stands variés offraient multiples occasions de découvrir anciennes et nouvelles techniques, métiers d'hier et d'aujourd'hui, ateliers pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables, artisans et savoir-faire en divers domaines.

Au cours de l'après-midi, M. le Maire, Stéphane HEYRAUD, a eu l'honneur d'être fait Chevalier de la Confrérie de la Pomme.



TAP

Les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) et la nouvelle organisation du temps scolaire des enfants ont pris leurs marques.

Avec pour but d'améliorer le rythme et la qualité de l'apprentissage, la réforme des rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée 2014 à Bourg-Argental dans le cadre d'un vaste processus de concertation et de partage avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel municipal. L'objectif est de favoriser au maximum l'épanouissement des enfants et les initier aux univers culturels, artistiques et sportifs qui leur étaient inconnus ou presque. Le principe est basé sur la curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre.

Plusieurs associations se sont mobilisées pour faire découvrir aux enfants leurs activités comme l'astronomie ou la danse africaine.

Les ateliers proposés tendent à favoriser l'éveil et la découverte. Ils sont également là pour mieux répartir les temps d'apprentissage, pour tous les enfants de l'école publique, maternelle et élémentaire.

C'est donc une véritable volonté politique qui anime l'équipe municipale pour l'instauration de cette semaine de 4 jours et demi. Cette réforme représente et va représenter un investissement, c'est certain. Une personne supplémentaire a d'ores et déjà été recrutée et l'organisation des personnels municipaux a été repensée et optimisée.

La mise en place des TAP représente un coût supplémentaire qui sera compensé en partie et pour une durée de 2 ans par une aide de l'Etat de 90 euros par an et par enfant. Pour les familles, la Municipalité a tenu à proposer un service entièrement non-payant, contrairement à d'autres communes qui ont demandé une participation financière.

Plus de 180 enfants sont inscrits aux TAP. Ils sont encadrés par 14 animateurs.

Mme Monchovet "Ce fut un gros travail de préparation et de coordination pour les services mais les enfants sont satisfaits du résultat et des activités proposées. Nous avons prévu d'évaluer régulièrement le dispositif dans le cadre d'un Comité de Pilotage et d'apporter des améliorations

Les activités périscolaires ne sont ni un temps scolaire ni un temps de garderie, c'est un moment de la journée où les enfants peuvent découvrir des disciplines nouvelles et originales.



MONCHOVET,

Les TAP ne sont pas obligatoires, l'inscription ou non reste de l'initiative des parents et des enfants mais près de 90 % des enfants scolarisés y sont inscrits. C'est un réel succès !"

Les ateliers permettent de s'initier, par exemple, à la danse africaine, à l'aquariophilie, à l'astronomie, au hockey, aux arts du cirque. Un roulement est programmé sur 6 à 7 semaines, entre deux périodes de vacances scolaires.

Emplois du temps

Les heures consacrées à l'enseignement sont identiques soit 24 heures par semaine, seule la répartition change.

- Cours le mercredi matin de 8h30 à 11h30
- La journée d'école est raccourcie d'une heure : fin de la journée scolaire à 15h30 les lundi, mardi, ieudi et vendredi
- Les TAP ont lieu de 15h30 à 16h30.

Ce qu'il faut savoir

- 14 ateliers par jour (5 ateliers en maternelle et 9 ateliers en élémentaire)
- 209 enfants scolarisés
- 180 enfants inscrits aux TAP

Liste non exhaustive des activités proposées dans les TAP

Secourisme, bain linguistique espagnol, basket, théâtre, activités manuelles, étude surveillée, frisbee, jeux de construction, chant/chorale/ guitare, astronomie, jeux collectifs, dessin, hockey, aquariophilie, jeux de société, allemand, hiphop, football, danse africaine, création de conte, danse, arts du cirque..

Ça s'est passé à Bourg



Défilé des Classes en 4 :

Samedi 18 septembre, les classes en 4 ont défilé dans les rues ensoleillées de Bourg-Argental.



Vide-Grenier du Sou des Écoles:

Quelle belle réussite pour cette édition d'automne ! 79 exposants sont venus de toute la région pour vider leur grenier. Le vide-grenier de printemps aura lieu le dimanche 29 mars 2015 de 7h00 à 19h00.



Concert Noel et Partage:

Le 19 octobre 2014, Noël et Partage organisait une soirée musicale. En première partie le groupe folk de l'Espace Déôme a dansé devant de nombreux spectateurs. Puis le groupe «A cœur et à cris» a animé la deuxième partie de soirée.



Les intempéries de l'automne 2014 :

Les pluies diluviennes de la mi-octobre ont provoqué de nombreux dégâts. Par endroits le boulevard d'Almandet et la rue du Rhône se sont transformés en lieux de collecte de coulées de boue. Des éboulements se sont produits Grande Rue de Cotaviol, sous la route de l'Ogelière au niveau du cimetière et au-dessus du passage des Trois Croix. Sur la route du Chambonnet, les fondations du mur de pierres ont été entrainées dans le Riotet.

Ces talus furent rapidement sécurisés et consolidés par les services techniques, tandis que l'entreprise RESIREP s'est attelée à la réfection du mur route du Chambonnet.

Un coût pour la ville de près de 100 000 € TTC, dépense exceptionnelle qui ouvre droit à une subvention à hauteur de 25 % de la part du Conseil général.

Après travaux...





Ça s'est passé à Bourg

L'Armistice de la première auerre mondiale commémorée :

Le 11 novembre 2014, sous la pluie, le défilé mené par l'Harmonie, ouvrait la cérémonie commémorative de l'armistice de la première guerre mondiale. Elle rassemblait les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, suivis des anciens combattants, des élus, des enfants de l'école élémentaire publique et le public courageux autour du monument aux morts. Les enfants volontaires ont tour à tour lu un extrait de la Lettre à un Poilu, et déposé une bougie au pied du monument.

Tous les citoyens présents se sont ensuite retrouvés au sec, salle Jacques Esterel pour le verre de l'amitié.



Cérémonie d'accueil des nouveaux bourguisans :

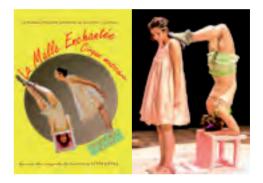
Sous l'impulsion des élus de la commission citoyenneté, une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants à Bourg Argental a été organisée salle du Conseil Municipal à la mairie le 28 novembre dernier. Le conseil municipal et le maire ont ainsi reçu 17 adultes et enfants installés depuis un an ou moins sur notre commune. Après la remise de documents utiles et instructifs sur la vie de notre cité le partage d'un verre de bienvenue a clos cette cérémonie.





Concours des Maisons fleuries :

Le 5 décembre, les lauréats étaient accueillis salle du conseil municipal et se sont vu remettre les prix décernés selon les catégories. De nombreux lots étaient donnés par les commerçants et les rosiers offerts par la municipalité venaient de la pépinière Paul Croix. Un instant très convivial a clos cette cérémonie.



Arbre de Noël:

Plus de 200 enfants bourguisans étaient conviés à l'Arbre de Noël, le 17 décembre salle Jacques Esterel. La Malle Enchantée, spectacle de cirque musical de grande qualité, a laissé bouche bée les jeunes spectateurs. Ensuite, un goûter leur a été offert et les photos avec le Père Noël ont été appréciées.

Repas Solidaire:

Comme l'an passé, l'Espace Déôme, Noël et Partage, le Club de l'Amitié, l'ADMR, l'antenne de solidarité de la paroisse et le CCAS ont organisé un repas festif pour partager et lutter contre l'isolement durant les fêtes. Le 28 décembre dernier, familles, personnes âgées, 126 personnes de toutes les générations étaient présentes.

Hervé Marcon et Michel Guicherd ont assuré l'animation bénévolement.

Soirée vin et marrons chauds :

Le 8 décembre 2014, dès la fin d'après-midi, l'odeur du vin et des marrons chauds envahissait la Halle et les alentours. A 18 heures, les élus servaient la population bourguisane fidèle à ce rendez-vous convivial. Les conscrits tenaient un stand de crêpes qui a rencontré un franc succès, tout comme les jeux gonflables assaillis par les enfants. La Ferme à l'Ancienne via Michel BERNE a enchanté petits et grands avec des tours de quartier en charrette tirée par deux bœufs. La Guinguette de Boulieu les Annonay a entraîné chacun à pousser la chansonnette avec des airs d'autrefois.

A l'année prochaine.







Hommage bourguisan aux victimes du 7 janvier 2015 :

Le 8 janvier 2015, suite aux assassinats des journalistes, caricaturistes de l'hebdomadaire Charlie Hebdo, et forces de l'ordre, la population bourguisane, le collège public du Pilat et les élus se sont rassemblés sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour observer une minute de silence à l'unisson de la nation.

Au cours des différentes manifestations de ce début d'année, notamment cérémonies des vœux à la population et le repas des aînés, les élus et les convives ont rendu hommage aux 17 victimes de ces actes terroristes.





La musique à l'honneur avec les concerts de fin d'année :

Le 7 décembre 2014 l'Ensemble Harmonique de Bourg/Boulieu avait invité l'Ensemble philarmonique de Vienne. Le 14 décembre les Chæurs Bourguisans faisaient leur récital. Et, le 20 décembre, l'Harmonie d'Annonay enchantait son auditoire.



Ça s'est passé à Bourg

Rendez-vous traditionnels de début d'année :

Vendredi 9 janvier, M. le Maire, Stéphane HEYRAUD, recevait la population bourguisanne salle Jacques Esterel pour lui adresser au nom du conseil municipal ses meilleurs vœux et présenter les projets de la nouvelle année.

Dimanche II janvier, 240 de nos aînés bourguisans étaient présents à la salle Jacques Esterel, embellie par les membres du CCAS et des élus du conseil municipal sous la houlette de Marie-Pascale JANY, première adjointe au maire et vice-présidente du CCAS. Ils ont partagé un repas de fête concocté par Le Chapon d'Or et animé par René CATINON et Fredo.

En début de festivité, après avoir demandé une minute de silence en hommage aux victimes des actes terroristes de la semaine, Stéphane HEYRAUD, maire de Bourg Argental, a réitéré ses vœux aux convives, rejoint en début d'après-midi par MM. BONNE et CINIERI.







Et ça continue...



Les comédiens et les représentants de la comédie de Saint Etienne.

Sur le thème du Théâtre, la première saison culturelle lancée par la municipalité, avec ses partenaires locaux, a été présentée vendredi 3 octobre Salle Jacques Esterel.

Depuis cette soirée de présentation, deux spectacles ont été donnés à Bourg-Argental et un autre salle Jean Dasté à Saint Etienne. Surprenant les uns, enchantant les autres, les bourguisans ont apprécié la venue de professionnels dans la cité.

Bourg'Artisitique vous propose encore une représentation à Saint Etienne le 13 mars avec le spectacle Pantagruel. La suivante, Grimm, aura lieu le 1er avril à Bourg-Argental.

Notez aussi que la collaboration avec la région Rhône Alpes permet aux jeunes étudiants de bénéficier d'une réduction pour tous ces spectacles, avec leur carte M'RA.



De François Rabelais
Conception artistique et adaptation:
Benjamin Lazar et Olivier Martin-Salvan
Mise en scène Benjamin Lazar/ Avec Olivier Martin Salva
Musiciens: Benjamin Bédouin (cornets et flütes).
Musiciens: Benjamin Bédouin (cornets et flütes).



Le duo, Berjonin Lazar et Olivier Month-Solvon, seist penache sir leivre premier des overhitzes du colosse bierfasiant et bon vivant, les hornbles et lepouvontables falls et proviesse du their renome Partiagnuel Roi des dipsodes, fils du prand Gargantua. Por jove la detenue du géant et de son fidelle Ponurge, un seul acteur. En portantiste, Olivier Month-Solvon est un vértibols homme corchestre gi jongle avoir les mots et un vértibols homme corchestre gi jongle avoir les mots et un vértibols homme corchestre gi jongle avoir les mots et un vértibols homme corchestre giónne four les sonos convivalité grandes de la redome four les sonos seus convivalité grandes. El la redome four les sonos seus convivalité grandes. Les sonos seus propriets de la redome de deux musiciens, pour les conecliers et accompagné de deux musiciens, joueur les conecliers et accompagné de deux musiciens, joueur les conecliers et accompagné de deux musiciens, pour les conecliers et accompagné de deux musiciens, pour les conecliers et accompagné de deux musiciens, pour les montres des musiciens de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens, pour les montres de la conseque de deux musiciens de la conseque de

Durée : 1h40

Vendredi 13 mars 2018
Salle Jean Dasté / Saint-Étienne / 20100
Départ en car à 18h30.
Réservation obligatoire 5 jours avant / Blietterie en marie
Prix d'entrée et de transport adulte : 15 (

Grimm

D'après les contes des frères Grimm Adaptation Laurent Bonnet Mise en scène Arnaud Meunier

Avec les elèves de la Comédie de Saint-Etienne Arnaud Meunier, directeur de la Comédie, a choisi de mettre en scène un spectacle familial à partir des contres de Grimm.

Autre de la comédie de la promotion 26 de l'École de la Comédie au no conte choisi en concertation avec eus et la Comédie a un conte choisi en concertation avec eus et

Sans décor, la magie de ce spectacle repose exclusivement sur la parole et le jeu des acteurs. Les spectateurs réunis autour de l'espace de jeu sont au plus près de l'action, littéralement plannés au coeur de l'histoire.

Durée estimée : 1h2



Mercredi **1 ^{er} avril 2015** Salle Jacques Esterel / Bourg-Argental / 18h30 Billetterie en mairie ou sur place Prix d'entrée adulte : 10 € Prix d'entrée moins de 15 ans : 6 €

Économie Locale

NOUVEAUX COMMERÇANTS:



17^{ème} AVENUE

Nathalie Allard vous accueille dans son magasin de prêt à porter féminin "17ème Avenue" qui a ouvert ses portes en octobre 2014. Situé à Bourg-Argental au 7, Boulevard Henri Sénéclauze, entre le casino et le magasin d'électroménager.

A l'intérieur, de cette nouvelle boutique aux teintes chaleureuses, vous trouverez un large choix de vêtements, qui raviront toutes les femmes, et ceci de la taille 36 à la taille 48...

Pour compléter vos tenues, collants, sacs, et bijoux sont à votre disposition.

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 / le dimanche de 9h00 à 12 h00. Tél. 04 77 94 16 02



■ BOURGUIBIO

Des produits bio à Bourg!

Ouvert les mercredi et vendredi 9h00-12h30 14h30-19h00, jeudi 9h00-13h00 et samedi 9h00-12h30 14h30-18h00.



■ ACOUSTICA Audition

Geoffray Le Saux-Séauve, audioprothésiste, vous propose bilan auditif gratuit et suivi d'appareil auditif. Essai gratuit.

Ouvert les lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Tél. 04 74 53 03 68

TAXI

Bruno MOUNIER assure les liaisons gares, aéroports ou autres trajets payants selon les tarifs légiférés en vigueur et est conventionné CPAM.

Vous pouvez, enfin, demander un devis à l'adresse mail suivante : mounierbr@wanadoo.fr

N'hésitez pas à le contacter au 04 77 75 91 85 ou au 06 47 73 82 61.



IVECO BUS

Actuellement sur la zone industrielle du Péroux, la Communauté de Communes des Monts du Pilat accueille la société IVECO en surcharge d'activité sur le site d'Annonay. Espérons que cet apport économique pour notre ville s'inscrive dans la durée.

CHANGEMENTS D'ADRESSE:



■ MMA

La SARL LEON a déménagé au 5, rue du Cardinal Donnet.

Ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Tél. 04 77 39 63 03



■ DOMIAL

La SARL F.MONTELIMARD a déménagé Boulevard Sénéclauze. En plus de l'électroménager, TV Hifi, le dépannage, le service après-vente, l'électricité, Domial vous propose un rayon art de la table.

Ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00 Tél. 04 77 39 13 59

Dimanche 22 Mars

Premier tour des élections départementales selon un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours.

Les élections départementales remplacent les élections cantonales. Depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département a pris le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général.

Les conseillers départementaux (au lieu des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales. Ces élections ont désormais lieu tous les six ans pour le renouvellement de l'intégralité des conseillers (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans).

La parité est appliquée. Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexe différent. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Pour les élections départementales, circonscription électorale est désormais, le nouveau canton du Pilat. Les bourguisans voteront donc pour un homme et une femme qui représenteront les anciens cantons de Bourg Argental, Pélussin et Saint Genest Malifaux.

État Civil

NAISSANCES: DÉCÈS:

1er goût : Maëva MARCON 03 août : Alice PAILLER

09 Septembre: Luc CHATELON ? Septembre : Chloé DANGER

13 octobre: Elisa ALLEMAND

08 novembre: Guilia GAGLIARDINI 24 novembre : Liam MEYRIEUX

03 décembre : Léna GIRAL

09 janvier : Liza MOUNIER 10 ianvier : **Eléa TOURON** 14 janvier: Bastien MOREL 22 janvier: Elisa ROUCHOUSE

MARIAGES:

30 goût : Anne-Charlotte TEYSSIER & Nicolas LIVET

05 août : Pierre MOUNIER (90 ans)

20 août : Reine GONIN veuve MICOUD (93 ans) 30 août : Jeanne GENIN veuve CHENAVIER (84 ans)

02 septembre : Marie Léa GAUCHER veuve RICHARD (98 ans)

27 septembre: Charles Joseph CHABANNE (88 ans)

04 octobre : Claudette BERGER veuve MAILLON (90 ans) 16 octobre: Marie Thérèse MOINE épouse LAURENT (79 ans)

25 octobre: Lucien CHAZAUT (88 ans)

09 novembre : Louis DUCLOS (82 ans)

19 novembre: Juliette BLACHON veuve DUMAS (92 ans) 23 novembre: Marguerite RICHARD veuve MARCONNET (83 ans)

29 novembre : Jean-François COMBES (43 ans)

05 décembre : Paul FOURNEL (72 ans)

Marie FRAPPA épouse JAMET (88 ans)

11 décembre : Joseph POINARD (89 ans)

15 décembre : Marguerite PEYRACHE veuve VANEL (80 ans)

17 décembre : Barbara LARBI (39 ans) Joseph HEYRAUD (87 ans)

21 décembre : Marie FARIZON veuve MALAURE (90 ans)

27 décembre : Gérard DESMARTIN (73 ans)

30 décembre : Paulette VIAL veuve CROS (91 ans)

1 er janvier: Marcel MOUNIER (86 ans)

04 janvier: Marie Antoinette VALLAT (90 ans)

22 janvier: Marie Thérèse COPIN épouse CHABANOL (87 ans)

30 janvier: Gustavie VALENCONY (96 ans)

Agenda

MARS

Dimanche 8 : Matinée Saucisses-Frites organisée par les conscrits / sur place ou à emporter

À partir de 8h00 sous la Halle

Dimanche 8: La Charnaude pièce de théâtre proposée par l'EHPAD, 15HOO, Salle J. Esterel

Vendredi 13: Bourg'Artistique: Pantagruel au Théâtre Jean Dasté à Saint Etienne,

Départ 18h30 place de la Soierie (réservation en mairie)

Samedi 14: Compagnie des Planches sur le Plateau propose un repas et un spectacle

musical portugais Momento Ibericos, 19h00, Salle J. Esterel

Réservation avant le 10 mars. Renseignements à l'OT de St Genest Malifaux Cérémonie commémorative du cessez-le-feu en Algérie le 19 Mars 1962

Départ du défilé Place de Sablon à 18h30 jusqu'au monument aux morts sur

le parvis de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 22: ELECTIONS DEPARTEMENTALES 1er Tour De 8h00 à 18h00, Salle J. Esterel **Dimanche 29:** ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2ème Tour De 8h00 à 18h00, Salle J. Esterel

Dimanche 29: Vide-grenier du Sou des Écoles

De 8h00 à 18h00, Place de l'Hôtel de Ville et Place Louis Vidon

AVRIL

Jeudi 19:

Mercredi 1er: Bourg'Artistique : Pièce de Théâtre Grimm par la Comédie de Saint Etienne

18h30, Salle J. Esterel

Samedi 04: Eliminatoire Secteur Nord Ardèche Triplette Pétanque,

10h00 à 20h00 Place des Noyers

Vendredi 10 : Don du Sang, 15h30 à 19h00, Salle J. Esterel
Samedi 11 : Récital des Chœurs Bourguisans, Salle J. Esterel

Samedi 18: Forum "Habitat confortable et durable" oraanisé par la commune de

Bourg-Argental, de 10h00 à 16h00 Salle J. Esterel

Vendredi 24 et Samedi 25 : Concert proposé par l'Ensemble Harmonique Bourg-Boulieu

20h30 Salle J. Esterel

MAI

Samedi 02: Conférence sur l'enseignement fondateur de l'Aïkido, Morihei Ueshiba

14h00, Salle J. Esterel

Vernissage de l'exposition des calligraphies M^{me} MURAKAMI et poèmes de

Morihei Ueshiba, 17h30, à la Maison du Châtelet Démonstration de calligraphie par M^{me} MURAKAMI

Suivi d'une démonstration d'Aïkido et d'un concert de Taïko (tambours

japonais), 20h00, Salle J. Esterel

Vendredi 8: Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945

Départ du défilé Place de Sablon à 11h30

Vendredi 29: Spectacle musical proposé par le Collège du Pilat, 20h00, Salle J. Esterel

JUIN

Lundi 08 : Commémoration des Morts pour la France en Indochine, Parvis de l'Hôtel de Ville

Vendredi 12 : Théâtre de fin d'année Collège du Pilat, Salle J. Estérel

Jeudi 18 : Cérémonie commémorative de l'appel du Général De Gaulle

Vendredi 19: Spectacle de fin d'année de l'école primaire publique, Salle J. Estérel

Samedi 20 et Dimanche 21 : Couvige des dentellières organisé par "A la Croisée des Fils"

Salle J. Estérel

Samedi 20 : Concours de Pétanque, 14h00 à Argental

Dimanche 21: Fête de la Musique

Mardi 23: Comédie Musical du Collège Saint Joseph, Salle J. Estérel Vendredi 26 et Samedi 27: Auditions de l'Ecole de Musique, Salle J. Estérel Dimanche 28: La Ronde Historique proposée par le Sport Auto Bourguisan,

7H00 à 19H00, Salle J. Esterel et exterieurs

Mardi 30: Don du sang, Salle J. Estérel

Infos Pratiques

PERMANENCES

■ Vie Libre

Permanences:

- les 1er et 2ème lundis du mois de 17H00 à 19H00
- les 1^{er} et dernier samedis du mois de 14H00 à 18H00 lmpasse de la Déôme.

Les dates sont annoncées par voie de presse. Vous pouvez prendre contact au : 06 26 88 48 00 ou 04 77 39 72 49.

■ Permanences psychologue clinicienne

Mme Barret reçoit sur rendez-vous, les mercredis après-midi à l'Espace Déôme. Tél. 06 83 62 34 96

■ Permanence Assistante Sociale POLE PILAT, Délégation à la vie sociale

M^{me} Deloche reçoit sur rendez-vous, au local du Conseil général, Place du 11 Novembre. Tél. 04 77 39 65 7 1

Permanence de la Mission Locale

Les 2^{eme} et 4^{eme} mercredis du mois, à l'Espace Déôme. Sur rendez-vous au 04 75 69 29 03

■ Permanence ADMR

- Les lundis de 11h00 à 12h00.
- Les jeudis de 9h00 à 12h00.

au local ADMR - 11 Place de la Liberté. Tél. 04 77 39 62 36 et 04 77 39 79 51

■ AIMV (Agir Innover Mieux Vivre)

Les derniers mercredis du mois à l'Espace Déôme. Tél. 04 77 39 | 1 48

URGENCES

- Médecin de garde composer le 15 ou le 112
- Pharmacie de garde Tél. 04 74 59 18 30

(répondeur / la garde va du samedi 12h00 au samedi suivant 12h00)

- Ambulance Bartasson Tél. 04 77 39 64 07
- Ambulance de garde composer le 15 ou le 112 (Nuit, WE, Jour férié)
- Urgences médicales composer le 15 ou 112
- Centre de soins infirmiers Tél. 04 77 39 64 16
- Cabinet d'infirmières Tél. 04 77 52 05 96
- Infirmière libérale Tél. 06 08 51 28 48
- Gendarmerie composer le 17
- Pompiers composer le 18 ou le 112

Comité de rédaction :

Stéphane HEYRAUD, Valérie ALBUS GIROD, Jean CACLIN, Michel CHEVALIER, Solange DIARD, Rachel DRI, Chantal NIWINSKI, Sabine PARAT MANZI.

Le Mag' Bourguisan / Bulletin d'information et de communication de la municipalité.

Directeur de la publication : Stéphane Heyraud

ISSN en cours / Prix: 0,10 Euros

Conception graphique & Impression :

C rouje Com & Graphéos / Bourg-Argental

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

À NOTER - UTILES

Mairie

Tél.: 04 77 39 61 34 / Fax: 04 77 39 14 26 E-mail: mairie@bourgargental.fr

Ouvert du lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Permanence du Maire:
Les vendredis après-midi sur rendez-vous.

Office du Tourisme

Tél.: 04 77 39 63 49

18 place de la Liberté / 42220 Bourg-Argental A partir du 22 septembre et jusqu'au 30 avril 2015 : lundi, mardi : 14h00 -17h30

jeudi et vendredi : 9h00 -12h00 et 14h00 -17h30

samedi: 9h00 -12h00

Horaires d'été à partir du le Mai

Communauté de Communes des Monts du Pilat Tél. : 04 77 39 69 21

Cuà cha Halla Ca

■ Crèche - Halte Garderie Les Galapiats

Tél.: 04 77 39 62 51

Jardin d'enfants

Pour information, contactez la CCMP au 04 77 39 69 21 ou la directrice de la crèche au 04 77 39 62 51

■ Déchetterie - Sictom Velay-Pilat

Lundi 13h30-17h00 Mercredi 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Samedi 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Du 1er Mai au 30 Octobre, la déchetterie reste ouverte jusqu'à 18h00.

La Poste

Du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-16h30 sauf Jeudi fermeture à 16h00 Samedi 9h00-12h00 Départ courrier 15h30, samedi 10h45

■ Trésor Public

Lundi 14h00-16h00 Du mardi au vendredi 8h45-12h15

www.bourgargental.fr www.parc-naturel-pilat.fr www.cc-montsdupilat.fr

